

Désignation de l'entreprise		AGORA FIT & MIND										Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		87 Rue Pierre audry 69009 Lyon 9eme													
SIRET		8	4	8	6	9	6	8	4	5	0	0	0	1	7
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2								
Exercice N clos le															
31 12 2024															
		Brut				Amortissements – Provisions				Net					
		1				2				3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014	146	016	123		23						
		Immobilitisations corporelles *		028	7 055	030	6 235		820						
		Immobilitisations financières * (1)		040	1 695	042			1 695						
		Total I (5)		044	8 896	048	6 358		2 538						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	806	070			806						
		Autres * (3)		072	54	074			54						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	3 589	086			3 589							
	Charges constatées d'avance *		092	33	094			33							
Total II		096	4 482	098			4 482								
Total général (I + II)		110	13 378	112	6 358		7 019								
PASSIF												Exercice N	NET		
												1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	6 000			
	Écarts de réévaluation										124				
	Réserve légale										126	27			
	Réserves réglementées *										130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131	)	132				
	Report à nouveau										134	-10 466			
	Résultat de l'exercice										136	5 252			
	Subventions d'investissement										137				
	Provisions réglementées										140				
	Total I										142	813			
Provisions pour risques et charges										Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	2 827			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	659			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)										169	)	172	185	
	Comptes courants d'associés										173	1 855			
	Autres dettes										175				
Produits constatés d'avance										174	681				
Total III										176	6 207				
Total général (I + II + III)										180	7 019				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	830					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AGORA FIT & MIND				Néant ☐ *			
						Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	31 312 210 214			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	5 723		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	16 244		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	2 084	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	24 051	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	4 218	
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	102	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	13 744	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)				243	377	244	377	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				255		254	240	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	119
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	18 799		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	5 252		
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	5 252		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 252	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324				
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342			
			JEI (44 sexies A)	989					
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
				France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A	181				
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
		BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
		Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346				350	
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647						
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641						
	Deductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	5 252	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		360	5 252	
	Déficits antérieurs reportables * 15 608 dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	0	372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise								AGORA FIT & MIND		Néant ☐		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406				
		Autres		410	146	412		414		416	146	146		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426					
	Constructions		430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456					
	Matériel de transport		460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles		470	6 225	472	830	474		476	7 055	7 055			
Immobilisations financières		480	1 695	482		484		486	1 695	1 695				
TOTAL		490	8 066	492	830	494		496	8 896	8 896				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
		Fonds commercial		495		497		498		499				
		Autres immobilisations incorporelles		500	94	502	29	504		506	123			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516					
	Constructions		520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546					
	Matériel de transport		550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles		560	6 024	562	211	564		566	6 235				
TOTAL		570	6 118	572	240	574		576	6 358					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5				
		6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values						
								Court terme*	Long terme					
	①	②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧		
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
Total	578		580		582		584	586		581		587		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595
TOTAL								596		585		597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise <u>AGORA FIT & MIND</u>				Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0	
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0	
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681	683							
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains		710	715	2						
Constructions		720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5						
Matériel de transport		750	755	6						
Autres immobilisations corporelles		760	765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	15 608						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983	5 252						
Déficits reportables			984	10 356						
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870	10 356						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 b/s du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Néant ☒ *			
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024		/		016		
Date de cessation		/					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

☐ (1)Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 SIREN 8 4 8 6 9 6 8 4 5
Dénomination de l'entreprise AGORA FIT & MIND
Adresse (voie) 87 Rue Pierre audry
Code postal 6 9 0 0 9 Ville Lyon 9eme

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	6000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Diat Prénom(s) Loïc
Nom d'usage % de détention 50% Nb de parts ou actions 3000
Naissance : Date N° Département 69 Commune LYON Pays FR
Adresse : N° Voie 87 Rue Pierre audry
Code postal 69009 Commune Lyon 9eme Pays France

Tire (2) Nom de famille Zaghrari Prénom(s) Myriam
Nom d'usage % de détention 50% Nb de parts ou actions 3000
Naissance : Date N° Département 69 Commune LYON Pays FR
Adresse : N° Voie 177 Rue Joliot Curie
Code postal 69005 Commune Lyon5 Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 4 8 6 9 6 8 4 5

Dénomination de l'entreprise

AGORA FIT & MIND

Adresse (voie)

87 Rue Pierre audry

Code postal

6 9 0 0 9

Ville

Lyon 9eme

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 07/05/2025

Le 07/05/2025, à 19h00

Les actionnaires de la société AGORA FIT & MIND, SAS au capital de 6 000,00 € divisés en 1 actions, dont le siège social est situé au 87 Rue Pierre audry, Lyon 9eme, se sont réunis audit siège sur convocation de chaque actionnaire par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Myriam Zaghrari en sa qualité de Président de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "Président de l'Assemblée").

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents. Le Président de l'Assemblée communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 1 actionnaires, représentant 1 actions sur les 1 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés. Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau les documents suivants :

- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- les copies des courriers électroniques
- la feuille de présence
- le rapport de gestion

Le Président de l'Assemblée déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président de l'Assemblée donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le Président de l'Assemblée rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- Quitus de la présidence
- Affectation du résultat

- Ratification de la rémunération du Président
- Examen du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport
- Pouvoir pour formalités à accomplir

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les actionnaires présents.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET QUATRE CENTIMES (5 252,04 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET QUATRE CENTIMES (5 252,04 €) de la manière suivante :

Apurement des pertes antérieures : CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET QUATRE CENTIMES (5 252,04 €)

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve légale : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation à la réserve statutaire : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation aux réserves facultatives : ZÉRO EURO (0,00 €)

Bénéfice distribuable :

- À titre de dividende : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Report à nouveau : ZÉRO EURO (0,00 €)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31/12/2024, décide en application de l'article L 225-248 du code de commerce qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée prend acte que la décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2023	0,00 €
2022	0,00 €
2021	0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Rémunération du Président

L'assemblée, approuve la rémunération du Président qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 se monte à 0,00 €.

L'assemblée décide de fixer la rémunération du Président à 0,00 € pour l'exercice 2025, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président



signature